Recommandation à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional: un nouveau programme pour la Méditerranée

2022/2007(INI) - 14/09/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 488 voix pour, 37 contre et 106 abstentions, une recommandation du Parlement européen du 14 septembre 2022 à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional – un nouveau programme pour la Méditerranée.

L'investissement de l'Union dans son voisinage méridional est **une priorité**. La sécurité, la stabilité, la prospérité et la résilience climatique du voisinage méridional de l'Union renforceront la sécurité, la stabilité, la prospérité et la résilience climatique de l'Union.

La crise du COVID-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire ont accru le risque d'une nouvelle déstabilisation, car ses conséquences socio-économiques sont graves pour les pays du voisinage méridional. En outre, compte tenu de la nécessité de diversifier davantage et de décarboner l'approvisionnement énergétique de l'UE, le rôle des pays voisins du Sud est essentiel en tant que partenaire crucial de l'UE pour garantir un approvisionnement suffisant en gaz et en pétrole à l'UE à court terme.

Le **renouvellement des investissements** dans le voisinage méridional et **l'intensification du dialogue politique et stratégique** entre l'Union et les pays du voisinage méridional offriront l'occasion d'une coopération étroite et de synergies entre les politiques au bénéfice, à la fois, de l'Union et de ses États membres, d'une part, et des pays du voisinage méridional, d'autre part.

Le Parlement a formulé un certain nombre de **recommandations à la Commission et au VP/HR**, dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat renouvelé avec le voisinage méridional intitulé «Un nouveau programme pour la Méditerranée». Les principales recommandations sont les suivantes :

- mobiliser des moyens suffisants pour une mise en œuvre rapide et efficace du nouveau programme pour la Méditerranée, sur la base des objectifs et des priorités définis conjointement avec les pays partenaires du voisinage méridional;

- présenter des mises à jour annuelles sur la mise en œuvre du nouveau programme pour la Méditerranée et de garantir la **visibilité de l'Union** au regard de toutes les ressources financières que celle-ci alloue à la région, directement ou indirectement, dans le cadre d'un partenariat avec les Nations unies ou d'autres organisations internationales ainsi que d'autres partenaires traditionnels et non traditionnels;

- renforcer le dialogue et la coopération de l'Union avec les pays du voisinage méridional dans des domaines d'action tels que **le changement climatique et les sources d'énergie renouvelables** et encourager la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la lutte contre la piraterie, la sécurité maritime et la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme;

- engager le dialogue avec le Parlement sur les moyens d'assurer la **sécurité alimentaire** des pays du sud de la Méditerranée qui rencontrent des difficultés à cet égard et concevoir un dispositif d'action et d' assistance fiable à cet effet;

- faire une priorité de la mise en œuvre de stratégies visant à **atténuer la pauvreté**, à développer l'accès des jeunes et des femmes à l'école et aux études supérieures ainsi qu'à assurer un financement suffisant pour la scolarisation de la population en général, et à soutenir la mise en place de structures efficaces d' enseignement supérieur ou professionnel;

- **cibler le soutien de l'Union aux femmes** dans le but d'améliorer et de garantir leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi et, plus généralement, de promouvoir l'égalité des chances professionnelles et socio-économiques;

- s'assurer que l'Union, ses États membres et ses partenaires du voisinage méridional appliquent des **politiques migratoires** qui respectent pleinement les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, tels qu'ils sont consacrés par le droit international et les législations régionales et nationales;

- inviter l'Union et ses partenaires du voisinage méridional à adopter une **approche plus coordonnée, globale et structurée à l'égard de la migration**, qui tienne compte de l'importance de remédier aux causes profondes des déplacements forcés, s'efforcer réduire le nombre d'entrées irrégulières sur le territoire des États membres et, dans le contexte des relations avec des pays tiers, accorder la priorité à la réadmission des migrants qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union, dans le respect des obligations de non-refoulement et du droit international;

- continuer à promouvoir et prendre d'urgence des mesures pour **renforcer la capacité d'interconnexion** entre l'Union et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée qui produisent du gaz naturel et d'autres types d'énergie, par l'intermédiaire de plateformes de l'Union, et promouvoir également l'interconnexion électrique;

- progresser dans l'élaboration d'une stratégie concrète pour **lutter contre la désinformation** et contrer les fausses informations et la propagande diffusées par la Russie, la Chine et d'autres puissances régionales, dans les pays du voisinage méridional comme dans l'Union;

- inclure **les droits économiques et des travailleurs** dans le nouveau programme et mettre l'accent sur le travail décent, le développement durable et les normes internationales du travail;

- mettre en œuvre le nouveau programme pour la Méditerranée en renforçant le soutien de l'Union à une **société civile** libre, forte et indépendante dans toute la Méditerranée;

- créer un cadre solide pour le dialogue et la coopération à travers la Méditerranée pour la préservation et la promotion du **patrimoine culturel**;

- encourager les réformes dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, et réaffirmer sa condamnation de l'application de la **peine de mort**.